

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient absents:**

Mme LUCKHAUS, M. JOUBE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 25**

**Conseillers présents : 20**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**2 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE  
DROITS RÉELS 11 /13 RUE DU 144ÈME RI - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de son projet de « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public situées dans la Citadelle à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du lieu.

Par délibération du 10 mai 2016, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec M. Nicolas MORIER et Mme Kok Eng MORIER, pour les casemements n°11/13 avenue du 144<sup>e</sup> RI dans la Citadelle, dédiée à une activité de gîte. Cette convention a été signée le 22 juin 2016.

Par délibération du 5 juillet 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1. Il s'agissait de permettre la réalisation d'une communication avec le casement situé au n°9.

Il s'avère d'apporter 2 modifications à cette convention :

- La première porte sur la nouvelle numérotation de la parcelle mise à disposition soit AW 124.
- La seconde concerne le changement de bénéficiaire de la convention. Par courrier du 24 septembre 2025, Mme Kok Eng YANG a indiqué à la ville de Blaye sa volonté de céder ses parts au profit M. Nicolas MORIER. M Nicolas MORIER devient donc l'unique titulaire de la convention.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n° 2 pour acter ces deux modifications.  
L'activité précisée dans la convention signée le 22 juin 2016 reste la même.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2  
à la convention d'occupation du 22 juin 2016.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine  
Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 12 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/01/26  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20260120-7213-DE-1-1

Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

